Image not found or type unknown

# Demande de titre de séjour

Par **BACO Nazira**, le **19/07/2017** à **18:50**

Bonjour,

Voilà, ma situation j'ai accouché il y a 3 mois et le père de mon fils est étranger, en situation irrégulière en France. Je voulais savoir s'il peut déposer une demande de titre de séjour pour rester en France avec son fils.

[s]**Merci**[/s].

Par **youris**, le **19/07/2017** à **19:13**

bonjour,
vous pouvez demander une carte de séjour parent d'enfant français, voir ci-dessous:

" La carte de séjour vie privée et familiale vous autorise à séjourner en France et à y travailler (comme salarié ou non-salarié). Vous n'avez pas à demander d'autorisation de travail.

Conditions
Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire si vous êtes en situation irrégulière.

Vous devez :

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans."
source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209

salutations

Par **Tisuisse**, le **20/07/2017** à **07:59**

Bonjour,

Oui, mais il doit prouver qu'il entretient cet enfant depuis au moins 2 ans, or le bébé n'a que...

3 mois. Il est certain que nous sommes en présence de quelqu'un qui a fait un enfant dans le seul but d'avoir des papiers et de rester en France puis, le cas échéant, faire venir sa famille (femme et enfants) restée au pays. Bien entendu, si mes soupçons se confirment, une fois les papiers obtenus, il oubliera très vite l'enfant et sa mère et ne s'en souciera plus du tout. C'est une arnaque fort connue.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés